

NOTICE : Vœux d'affectation pour la phase d'ajustement Mouvement départemental Aude 2018

Calendrier

- **A partir du 15 juin** : diffusion de la liste des postes sur ACCOLAD et envoi de la grille par mail .
- **Jusqu'au mercredi 20 juin minuit** : renvoi par les enseignants de la liste des vœux sur la boîte mail : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr
- **A compter du jeudi 28 juin** : communication des résultats sur le webmail académique et dans les écoles.

Personnels concernés et règles d'affectation :

Tous les personnels sans poste en position d'activité au 1^{er} septembre 2018 ainsi que les titulaires remplaçants ayant demandé un temps partiel (hormis annualisés 50%) sont dans l'obligation de formuler des vœux d'affectation et de se positionner sur des zones.

- Tous les postes seront obtenus à titre provisoire pour l'année scolaire 2018-2019.
- Les personnels à temps partiel doivent postuler sur des postes à 100% sans dissocier les fractions, ils peuvent cependant indiquer leur préférence dans le fichier EXCEL à renvoyer.
- Le barème décliné dans la circulaire départementale 2018 reste valable pour cette phase d'ajustement.

Modalités techniques de saisie, lors de la publication des postes :

Le fichier **EXCEL** doit être renvoyé, une fois que vous aurez reporté les numéros des vœux par ordre de préférence puis le numéro des zones. Vous veillerez à respecter la procédure ci-dessous :

- 1) ♦ Enregistrez le fichier EXCEL sur votre ordinateur, puis renommez-le exactement ainsi :
« NOM Prénom R2018 ».
- 2) ♦ Ouvrez le tableau puis notez vos Nom, Prénom, Date de naissance, Mail et/ou tél et votre adresse au 1^{er} septembre 2018.
- 3) ♦ Indiquez dans la colonne « n° de poste » votre choix par ordre de préférence. Il est obligatoire de classer tous les vœux. Hiérarchisez **tous** les vœux géographiques. Complétez le tableau des préférences sur type de poste.
- 4) ♦ Renvoyez votre fichier *Excel* ou *Open office* en PJ de votre mail à l'adresse dédiée :

ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

au plus tard mercredi 20 juin 2018 à minuit délai de rigueur.

Pensez à cocher l'option « demander un accusé de réception », aucune réponse individuelle ne sera faite.

En l'absence de vœux, l'affectation sera prononcée d'office.

ATTENTION :

- Merci de ne pas toucher au format du fichier EXCEL